

établissement 

Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de Nancy-Metz, représentée par M. Michel Leroy, Recteur d'académie, Chancelier des universités de Lorraine et l'inspection académique de la Meurthe-et-Moselle, représentée par M.Claude BISSON- VAIVRE, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

et

Le L.P.R. Marie Marvingt de TOMBLAINE
représenté par Mme GAUGUET Marie-Luce, Provisseure.

Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique, après en avoir informé la collectivité territoriale de rattachement. »

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions . . . ».

Article 1 :

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 3 ans à la réalisation prioritaire des objectifs suivants, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées.

Objectif 1 :

Indicateurs (3 à 5)			Actions
Dénomination	Performance observée et attendue		① <u>Améliorer l'information et l'orientation en amont</u> • optimiser le lien Collège / LP
	n-1 (2006)	n (2007) 2010	

Améliorer le taux de réussite au BEP

79.1%

%

85 %

- ② **Repérer les élèves en rupture et orientés par défaut**
- améliorer l'accueil des élèves entrants en seconde professionnelle : projet d'intégration – charte de vie de classe
 - organiser des entretiens individuels avec les élèves entrants
- ③ **Repérer et accompagner les élèves en difficulté**
- optimiser les outils existants :
 - module et aide individualisée
 - JAPD
 - Commission de suivi du GAIN
 - organiser le soutien
 - mise en place d'un dispositif FLE par un enseignant formé
- ④ **Optimiser le suivi des élèves**
- mise en place d'un système de tutorat, à titre expérimental, pour les élèves entrants en seconde professionnelle (1 ou 2 classes): adultes référents volontaires et formés, chargés de suivre un ou plusieurs élèves (intégration, suivi des résultats, aide à l'orientation, remotivation, prévention de l'absentéisme, aide à la recherche de stage...)
- ⇒ élaboration d'un cahier des charges du tuteur
- ⑤ **Accompagner le travail de l'élève**
- réapprendre à l'élève à travailler à la maison : établir un planning de devoirs ou de révisions à la maison pour toutes les matières
 - banaliser 2 heures dans l'emploi du temps pour l'organisation de devoirs surveillés ou de travail individualisé
 - favoriser l'accès aux TICE
 - organiser des BEP blancs
- ⑥ **Motiver les élèves**
- valoriser les PPCP et les projets en favorisant la création d'équipes volontaires pour travailler ensemble, en donnant des heures de concertation

<u>Objectif 2 :</u>			
Indicateurs (3 à 5)			Actions
Dénomination	Performance observée et attendue		
	n-1 (2006)	n (2007)	2010
<p><u>Améliorer le taux de bachelier parmi les sortants du lycée</u> (1^{ère} et terminale)</p>	70 %	%	75 %
<p><u>DENOMINATION :</u></p> <p>Accompagner les élèves présents dans l'établissement à la rentrée en 1^{ère} professionnelle jusqu'à l'obtention du baccalauréat professionnel en deux ans. Donner une autre approche de l'efficacité du lycée dans sa préparation au bac. En effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le taux de bacheliers parmi les sortants de 1^{ère} + 2^{ème} année : 70 % - le taux de bacheliers parmi les sortants de 2^{ème} année : 86 % (données 2006) <p>⇒ cette différence indique qu'une partie des élèves quitte le lycée en fin ou en cours de 1^{ère} année de Bac Pro.</p> <p>① <u>Améliorer l'information et l'orientation en amont</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • optimiser le lien BEP / Bac Pro : <ul style="list-style-type: none"> - séances d'information • améliorer la continuité des enseignements entre le BEP et le Bac Pro <p>② <u>Repérer les élèves en rupture et éviter les décrochages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer l'observatoire des ruptures : analyse du caractère des abandons • signalement systématique des élèves décrocheurs à la commission de suivi du GAIN afin de mettre en place des remédiations • repérer les élèves entrants dans une formation et <ul style="list-style-type: none"> - affectés sur vœux 2 et 3 - ou affectés par défaut (commission d'ajustement) • améliorer l'accueil des élèves entrants en 1^{ère} professionnelle <ul style="list-style-type: none"> - charte de vie de classe • organiser des entretiens individuels avec les entrants 			

③ **Optimiser le suivi des élèves**

- mise en place d'un système de tutorat pour les élèves entrants en 1^{ère} professionnelle (1BP services 1BPHE et MDM°: adultes volontaires référents chargés de suivre un ou plusieurs élèves (intégration, suivi des résultats, aide à l'orientation, remotivation, prévention de l'absentéisme, aide à la recherche de stage...)

④ **Accompagner le travail de l'élève**

- réapprendre à l'élève à travailler à la maison : établir un planning de devoirs ou de révisions à la maison pour toutes les matières
- favoriser l'accès aux TICE
- organiser des Bac blancs

⑤ **Motiver les élèves**

- valoriser les PPCP et les projets en favorisant la création d'équipes volontaires pour travailler ensemble, en donnant des heures de concertation
- optimiser les PFE : mise en place d'une commission alternance :
 - écriture de procédures
 - utilisation d'un nouveau logiciel
 - généraliser les oraux post PFE
- intervention d'anciens élèves engagés dans la vie active ou poursuivant des études post Bac
- intervention d'entreprises détaillant leurs offres et les profils demandés

⑥ **Développer le travail en équipe**

- optimiser le protocole de remplacement
- organiser du temps de concertation pour optimiser la cohérence pédagogique sur la classe

Objectif 3 :			
Indicateurs (3 à 5)			Actions
Dénomination	Performance observée et attendue		
	n-1 (2006)	n (2007)	2010
<u>Réduire le taux d'absentéisme des élèves</u>	10.44 %	11.17 %	7.5 %
			<p>① <u>Créer un observatoire de l'absentéisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • composition : <ul style="list-style-type: none"> - le chef d'établissement ou son adjoint - un C.P.E. - l'infirmière - l'assistante sociale - le C.O.P. - un ou plusieurs enseignants volontaires - toute autre personne susceptible de participer efficacement au travail de la commission • missions : étude analytique de l'absentéisme <p>- mettre en place un protocole lié à la nature de l'absentéisme : proposer des mesures (signalements, sanctions) et/ou prendre en charge par une autre commission (GAIN, commission disciplinaire) et à terme réécrire les procédures vie scolaire pour le suivi de l'absentéisme</p> <p>- élaborer un outil de recensement accessible et utilisable par l'ensemble des équipes éducatives, et de restitution afin d'informer les différents membres</p> <p>② <u>Repérer les élèves mal orientés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • généraliser les entretiens individuels des entrants BEP

③

Réduire l'absentéisme perlé et/ou ciblé

- Mettre systématiquement en place un « module » de récupération des cours et devoirs manqués

④

Optimiser le protocole de remplacement de courte durée

Article 2 :

Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre en premier lieu dans le cadre de la dotation globale attribuée. Les moyens horaires, les ressources humaines, financières et de formation seront mobilisés en ce sens.
Le projet d'établissement sera annexé au présent contrat.

Article 3 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des 3 années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.
La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.
Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2010. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Nancy le,

Le Recteur de
l'Académie de Nancy-Metz
Départementaux de

Meurthe-et-Moselle

L'Inspecteur d'Académie ,
Directeur des Services

l'Education Nationale de la

Le Chef d'Etablissement